

Sujet : [INTERNET] Enquête publique, projet éolien « PARC EOLIEN DE LA VALLEE » commune les Eduts
De : Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com>
Date : 14/09/2019 21:28
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

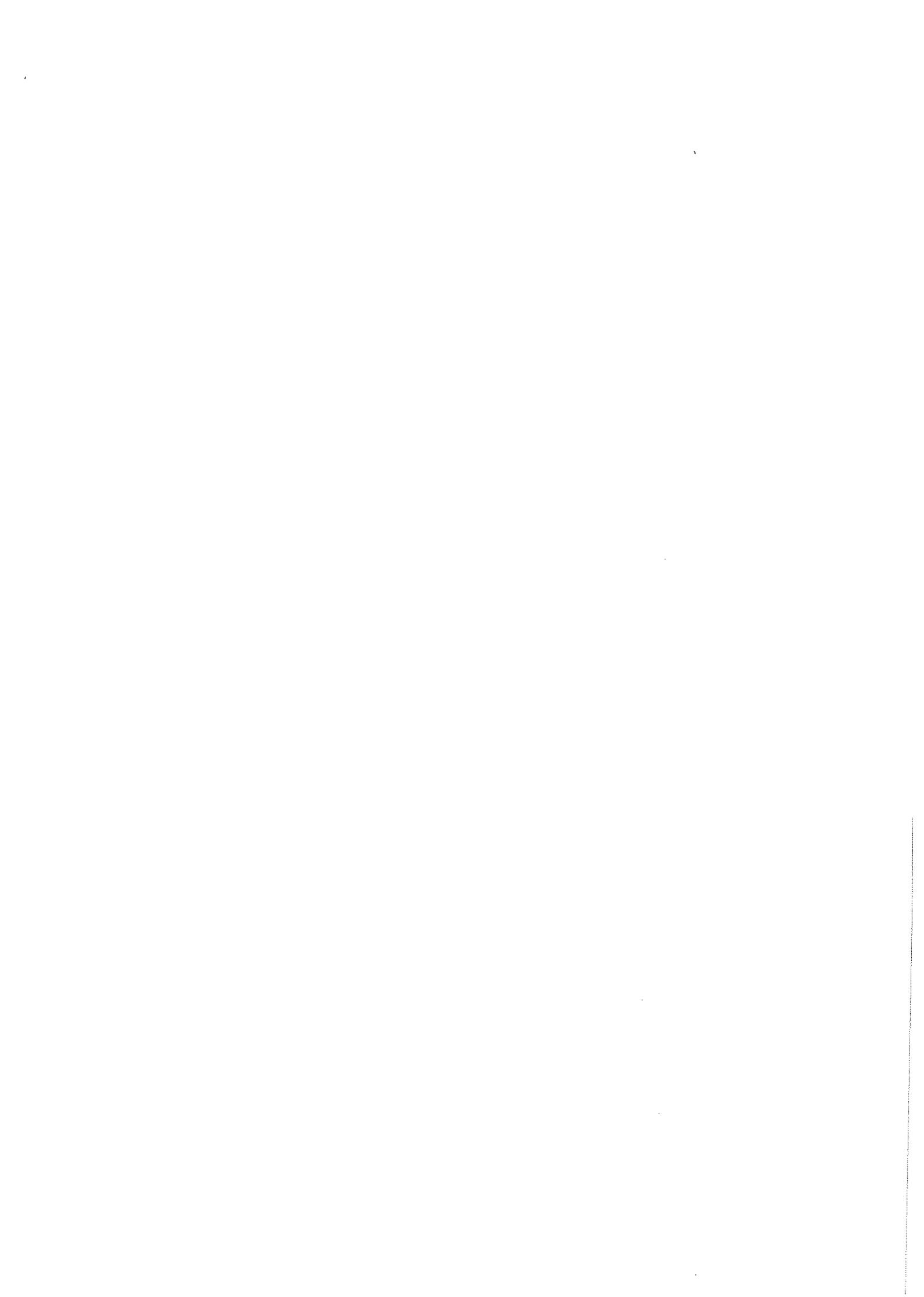
Bonjour,

Je vous prie de trouver en pièce jointe ma contribution à l'enquête publique citée en référence, ainsi que les documents suivants:

- lettre du Dr Allary au député Jérôme Lambert
- la contribution du Dr Martin à l'enquête publique - La Chèvrerie-La Faye (16)
- l'article de Est Charent d'octobre 2018 intitulé éoliennes et santé.
- l'article de l'Eclaireur sur les effets des éoliennes sur les troupeaux.

— Pièces jointes : —

Dr Martin, contribution à l'enquête publique de La Chèvrerie-La Faye (16) 7 01 2019 au 7 02 2019.pdf	30 octets
Est Charente octobre 2018.pdf	30 octets
Allary Jérôme Lambert.pdf	30 octets
Eoliennes NOZAY L'éclaireur.pdf	30 octets
Observations Marcel Puygrenier, LAVALLEE, Les Eduts.docx.pdf	30 octets



DR CHRISTIAN MARTIN

MR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

27 CHEMIN DE LA BALLADE

79190 MONTALEMBERT

JE SUIS OPPOSE A CE PROJET D'IMPLANTATION D'EOLIENNES INDUSTRIELLES SUR UN TERRITOIRE DEJA SATURE DE CES MACHINES AVEC DES CONSEQUENCES PAYSAGERES CATASTROPHIQUES ; SUR LE PLAN VISUEL, ENTRAINANT UNE BAISSSE DE LA VALEUR DU PATRIMOINE ENVIRONNANT CHEZ DES POPULATIONS APPAUVRIS, ET UNE DESERTIFICATION QUI NE FERA QUE S'AMPLIFIER.

MEDECIN DANS CETTE CAMPAGNE DURANT QUARANTE ANNEES, J'AI MALHEUREUSEMENT CONSTATE LES NUISANCES SUR LA SANTE DES RIVERAINS DE CES « PARCS EOLIENS » : NUISANCES SONORES, VISUELLES ENTRAINANT UN MAL ETRE NON JUSTIFIABLE VIS-A VIS D'UNE ENERGIE RENOUVELABLE MAIS INTERMITTENTE, VERTE QUELQUES HEURES PAR JOUR, INDIRECTEMENT NOIRE LE RESTE DU TEMPS, NOIRE COMME LE CHARBON, LE FUEL ET LE GAZ.

NOTRE ENVIRONNEMENT NORD CHARENTE, SUD DEUX-SEVRES ET SUD VIENNE NE DOIT PLUS ETRE LIVRE AUX INTERETS DE QUELQUES UNS FACE A « DES POPULATIONS QUE L'ON MEPRISE, DONT L'AVIS NE COMPTE PAS ET QUI ONT L'IMPRESSION DE PASSER SOUS UN ROULEAU COMPRESSEUR » CITATION DE XAVIER BERTRAND PRESIDENT DE LA REGION DES HAUTS DE FRANCE.

JE TERMINERAI PAR L'OPINION DE JEAN-PIERRE CHEVENEMENT « LE CONCEPT D'ENERGIES RENOUVELABLES EST LE MANTEAU SOUS LEQUEL SE DISSIMULE L'EOLIEN, PROMUE SANS CBSSE PAR UN GROUPE DE PRESSION SURPUISSANT MALGRE LES INCONVENIENTS QUI EN RESULTENT. NON SEULEMENT PARCE QUE L'EOLIEN EST EN TRAIN DE DETRUIRE L'IDENTITE PAYSAGERE DE NOTRE PAYS, QUI ETAIT FAITE D'HARMONIE ET DE MESURE. PLUS GRAVE ENCORE LES CONSEQUENCES INDUITES PAR LE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN POUR LES FINANCES PUBLIQUES ET POUR L'ENVIRONNEMENTEN RAISON DE L'IRREGULARITE DES ENERGIES INTERMITTENTES, LES EOLIENNES NE SONT UTILISEES QU'A RAISON DE 24% DE L'ANNEE EN MOYENNE. POUR QUE LES CONSOMMATEURS SOIENT CONVENABLEMENT DESSERVIS, IL FAUT DONC FAIRE APPEL AUX SOURCES PILOTABLES MAIS POLLUANTES(CHARBON, LIGNITE, GAZ)..... DU FAIT DE SON MARIAGE FORCE AVEC DES ENERGIES FOSSILES, L'EOLIEN EST UNE FAUSSE ENERGIE RENOUVELABLE, UNE FAUSSE ENERGIE PROPRE »

MONTALEMBERT LE 30/01/2019

DR CHRISTIAN MARTIN





Lettre à Monsieur Jérôme LAMBERT.

Cher Monsieur.

Comme vous le savez, nous sommes de nombreux habitants de la région à vouloir s'opposer à l'implantation de nouvelles centrales éoliennes en Charente Limousine, et notamment à SAULGOND et SAINT CHRISTOPHE.

En tant que médecin du secteur, on m'a demandé de vous alerter sur les problèmes médicaux engendrés par les éoliennes. Ces problèmes, bien que niés ou passés sous silence par les promoteurs de ces centrales, existent bel et bien. Ils ont été regroupés sous le terme de syndrome éolien, décrits et constatés par de nombreux médecins, notamment par le docteur Nina PIERPONT qui a mené une étude sur ce sujet dès 2004. La biologiste et docteur ès sciences Nicole LACHAT a su mettre en évidence la relation qui existe entre les symptômes médicaux et la production d'infrasons.

Les symptômes du syndrome éolien sont:

- 1- Des maux de tête.
- 2- Des troubles du sommeil.
- 3- Des acouphènes. (bourdonnements d'oreilles que la médecine actuelle ne sait pas soigner.)
- 4- Des vertiges.
- 5- Des problèmes de concentration et de mémoire.
- 6- Une irritabilité ou de l'angoisse, voire des syndromes dépressifs.
- 7- Une fatigue persistante.
- 8- De la tachycardie.

De nombreuses communications scientifiques ont été faites sur ce sujet dans divers pays: CANADA, ETATS UNIS, ROYAUME UNI, AUSTRALIE, ALLEMAGNE, etc..., et arrivent toutes aux mêmes conclusions.

En tant que médecin exerçant sur le secteur depuis des années, j'ai constaté une recrudescence de ces symptômes, notamment les troubles du sommeil, les maux de tête et surtout les acouphènes depuis la mise en service du premier parc éolien de LESTERPS- SAULGOND.

Habitant, moi-même LESTERPS, à proximité de ces éoliennes, je constate que ma femme présente des insomnies, des cauchemars, des maux de tête et des acouphènes depuis la création de ce parc; symptômes qu'elle n'avait pas auparavant et qui disparaissent quand les turbines sont à l'arrêt.

Depuis quelques années, je note une augmentation importante de troubles du sommeil et d'acouphènes ainsi que de céphalées dans ma clientèle.

Il est indéniable que les infrasons engendrés par les éoliennes entraînent des problèmes médicaux chez un certain nombre de sujets.

Il est regrettable qu'aucune étude officielle impartiale n'ait été faite sur ce sujet.

J'ai abordé très succinctement les problèmes médicaux chez l'homme, mais les vétérinaires et les éleveurs ont également constaté l'apparition de maladies sur le bétail.

Je n'aborde pas non plus les dégâts que font ces turbines sur la faune sauvage. (simple exemple: cela fait des années que je n'ai pas vu une chauve-souris à proximité de ma maison.)

Je n'aborde pas non plus la dégradation du paysage, qui est une des seules richesses de notre région, et qui, jusqu'à présent, était pourvoyeur de tourisme.

Pas plus que la dévaluation de notre patrimoine immobilier qui n'a jamais été prise en considération, ni donc, indemnisée par les promoteurs de ces parcs éoliens.

Pour toutes ces raisons et en premier lieu pour les raisons médicales nous nous opposons fermement à l'implantation de nouvelles éoliennes sur notre secteur.

Veuillez agréer Monsieur le Député à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pierre ALLARY, médecin à BRIGUEUIL et habitant de LESTERPS.

Marcel Puygrenier
4, lieu dit Bachellerie
16420 Saulgond

Le 14 septembre 2019

Madame Marie-Antoinette GARCIA
Commissaire Enquêteur
13, A rue de la Mairie
17510 Les Eduts

pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Objet : Enquête publique, projet éolien « PARC EOLIEN DE LA VALLEE » commune les Eduts

Madame le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de prendre en compte mes observations qui sont défavorables au projet éolien de la société ENERTRAG sur les communes de Les Eduts, pour les raisons suivantes :

- les loyers excessifs promis aux propriétaires fonciers et à leurs fermiers. Ceux-ci sont uniquement destinés à rémunérer la signature de la promesse de bail emphytéotique. En se basant sur un loyer annuel de 3 500 € le MW, le montant perçu par les propriétaires serait de 10 500 € par machine, ce chiffre n'inclut pas les rémunérations pour les servitudes comme le survol, le passage des câbles et des chemins (source : enquête publique sur le projet éolien de Pleuville(16), réponse de Enertrag à la demande du commissaire enquêteur, Monsieur Roger Orvain). Dans un souci de transparence, je vous demande, Madame le Commissaire Enquêteur de faire la lumière sur le total des loyers et indemnités versés aux propriétaires des terrains, aux exploitants agricoles, etc... Il en résulte des distorsions importantes de revenus entre propriétaires et exploitants agricoles qui ont des éoliennes sur leur terrain et les autres qui subissent les nuisances et la dévalorisation de leur patrimoine. La réalisation de ce type de projet par de telles méthodes est inacceptable.

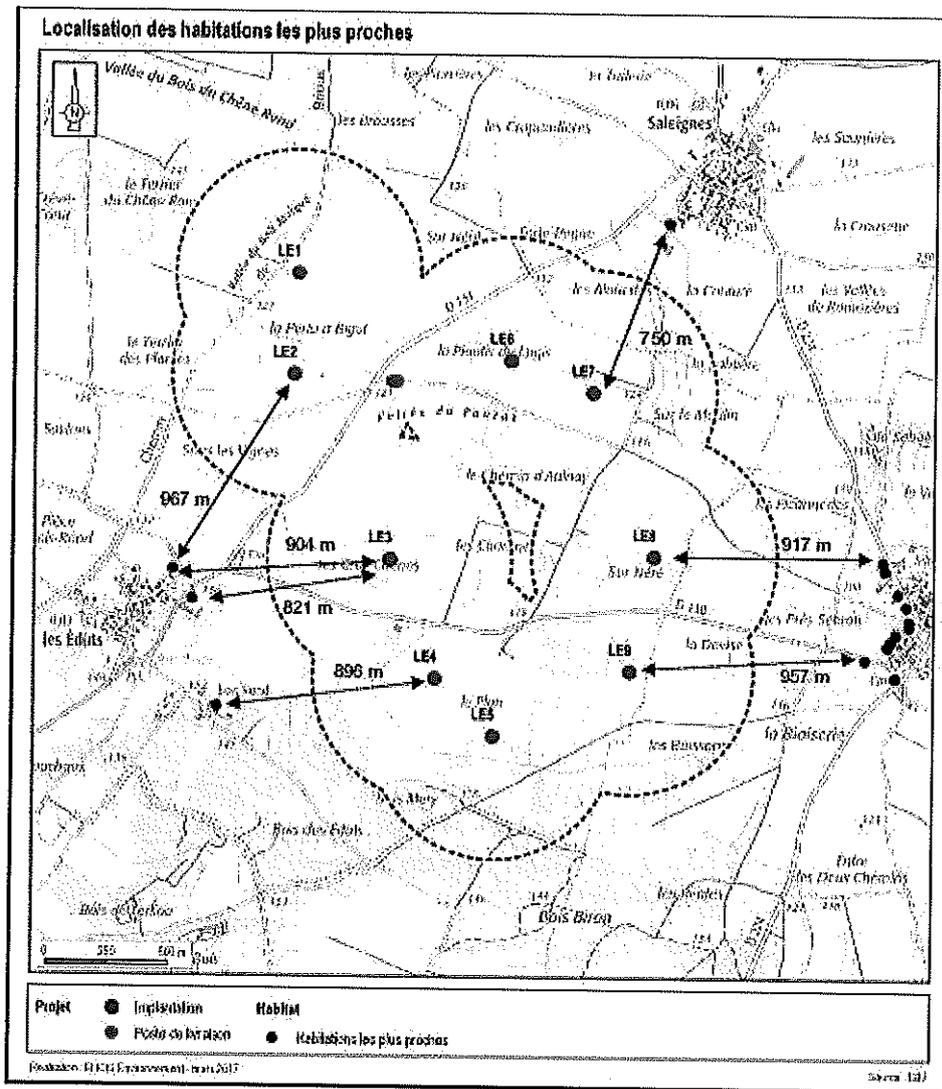
- ce projet est dangereux pour l'environnement, notamment les chiroptères, les oiseaux et les zones humides. Il entraîne la destruction de milieu naturel. Les mesures d'évitement proposées ne font l'objet d'aucun retour d'expérience. Il s'agit d'affirmations gratuites non vérifiées.

- Les nuisances sonores et visuelles que subiraient les lieux d'habitation suivants : (tableau ci-dessous)

Nom des lieux de vie	Eolienne la plus proche	Distance à l'éolienne (en m)
Sud du bourg de Saleignes	LE7	750
Ouest du bourg des Eduts	LE3	821
Bois Rond	LE4	896
Nord du bourg des Eduts	LE3	904
Nord du bourg Romazières	LE8	917
Ouest du bourg Romazières	LE9	957
Nord du bourg des Eduts	LE2	967

Tableau 1 : Distance des éoliennes par rapport aux premières habitations

Source : page 20 de l'étude de dangers.



Carte 4 : Carte des habitations les plus proches de la zone d'étude

Source : page 20 de l'étude de dangers

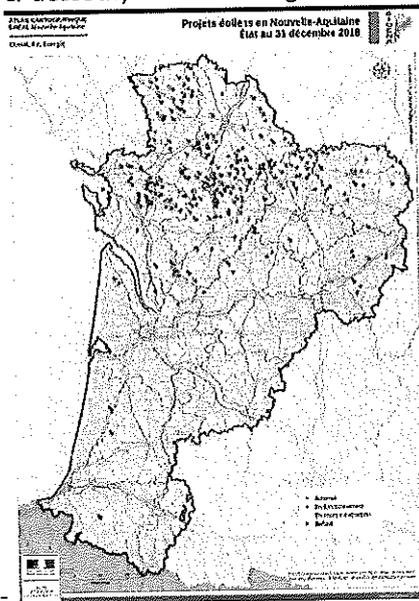
Les bourgs de Saleignes et Les Eduts sont à moins de 1 km des éoliennes les plus proches. Les mesures règlementaires n'ont pas évolué avec l'apparition de machines de plus en plus hautes et de plus en plus puissantes. L'application des bridages prévus est trop difficile à faire appliquer pour les riverains, en pratique celle-ci est insuffisante pour ne pas nuire aux habitants proches. L'application d'une distance minimum éolienne/habitation de 10 fois la hauteur des machines pâles comprises, comme cela se pratique en Bavière (Allemagne) devrait être observée.

- L'impact visuel d'une éolienne de 180 m de haut est énorme. Ce n'est pas un bâtiment, mais une machine en fonctionnement. Si le projet se concrétise, les habitants seraient contraints de vivre au sein d'une usine à ciel ouvert équipée de 9 turbines géantes de 3 MW.

- J'habite à 1 700 m du parc éolien de Saulgond/Lesterps, mis en service début 2011. Depuis janvier 2015, je souffre d'acouphènes qui peuvent être provoqués par les infrasons émis par cet équipement. Les éoliennes produisent un niveau très important de basses fréquences et d'infrasons susceptibles de provoquer des maladies regroupées sous le terme de syndrome éolien. Il s'agit d'insomnies, de maux de tête, de migraines, de vertiges, de nervosité, de problèmes cardiaques et respiratoires, etc... (Voir lettre du Dr Allary à notre député ainsi que la contribution du Dr Christian Martin à l'enquête publique du projet éolien sur les communes de La Faye et de la Chèverrie et l'article d'Est Charente d'octobre 2018). Ce sujet a fait l'objet d'une émission sur la chaîne allemande ZDF, début novembre, lien internet : <https://www.zdf.de/dokumentation/planet-e/planet-e-infraschall---unerhoerter-laerm100.html>

- Les conséquences de la proximité des parcs éoliens peuvent être très graves pour les éleveurs et leurs troupeaux. Voir en pièce-jointe l'article de l'Eclaireur (journal de Loire Atlantique)

- La densification éolienne dans le nord de la Nouvelle Aquitaine est insupportable. Les projets sont développés indépendamment les uns des autres sans aucune cohérence et en catimini. Pour le paysage, le cadre de vie, la santé des riverains, c'est une catastrophe. C'est un acte de guerre contre les populations. Si tous les projets se réalisent, il n'y aura plus que des points de vue avec des aérogénérateurs géants et moches.
- ci-dessous, carte de la région :



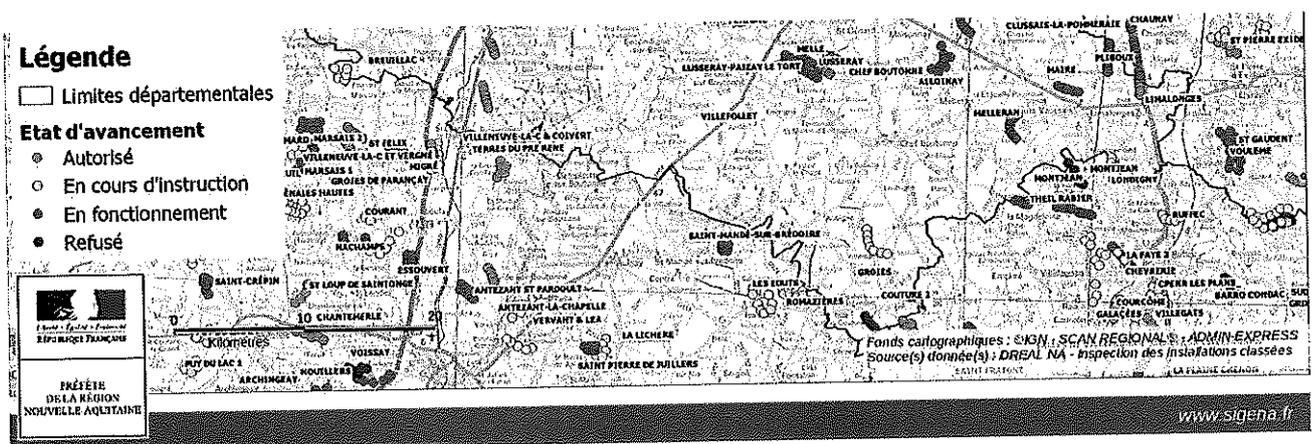
- Source :

- http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/carteregionale_01012019.pdf

- on constate que les éoliennes sont implantées uniquement dans le nord de la région. Cette dernière est considérée par les autorités comme une zone poubelle, de non droit, que l'on peut polluer à volonté, comme par exemple par des éoliennes.

- carte des éoliennes DREAL Deux Sèvres : (Extrait)

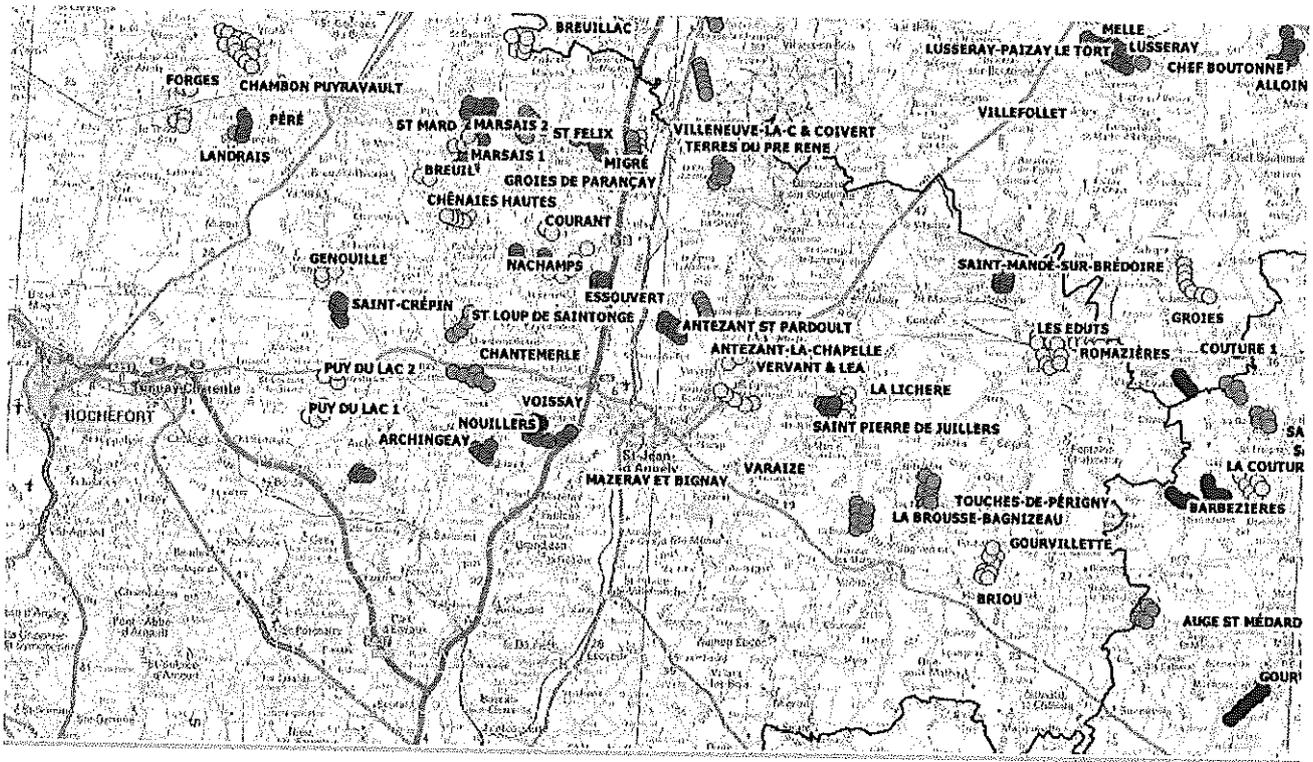
Source : http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/parcs_eoliens_79_01092019.pdf



Carte des éoliennes DREAL Charente Maritime (Extrait) :

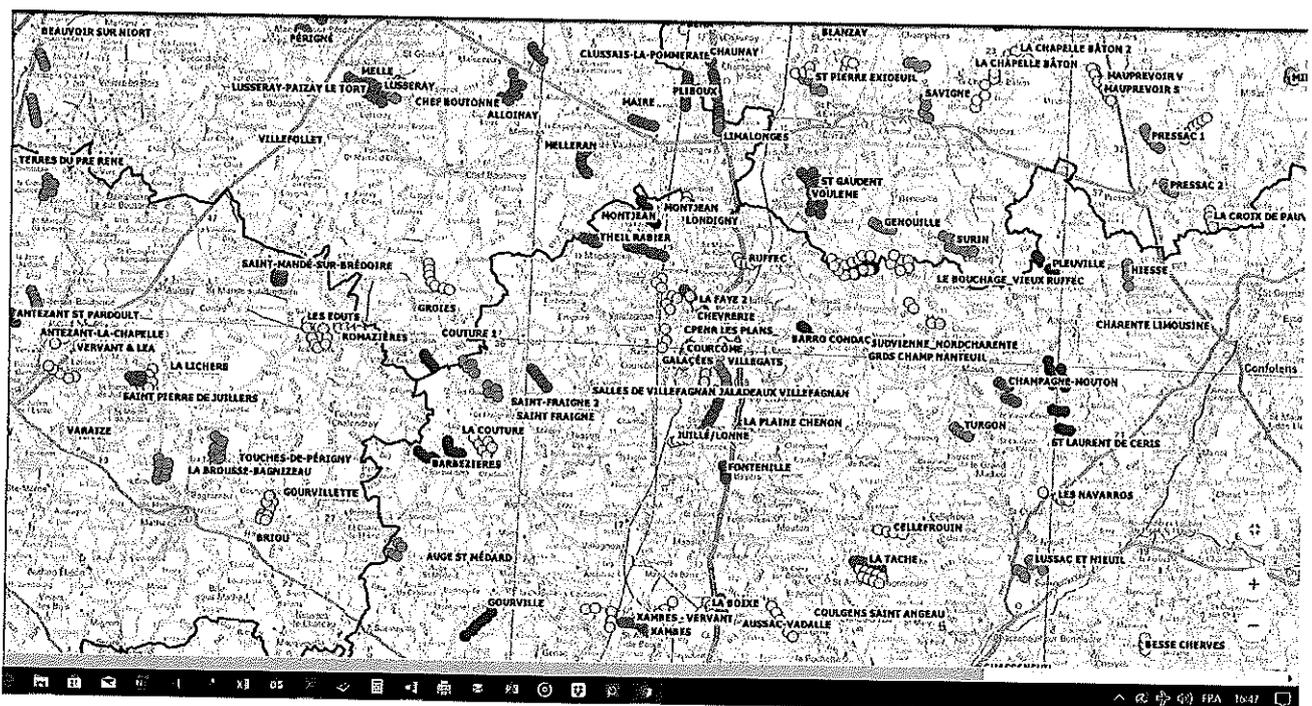
Source :

http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/parcs_eoliens_17_01092019.pdf



Carte des éoliennes DREAL Charente : (Extrait)

Source : http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/parcs_eoliens_16_01092019.pdf



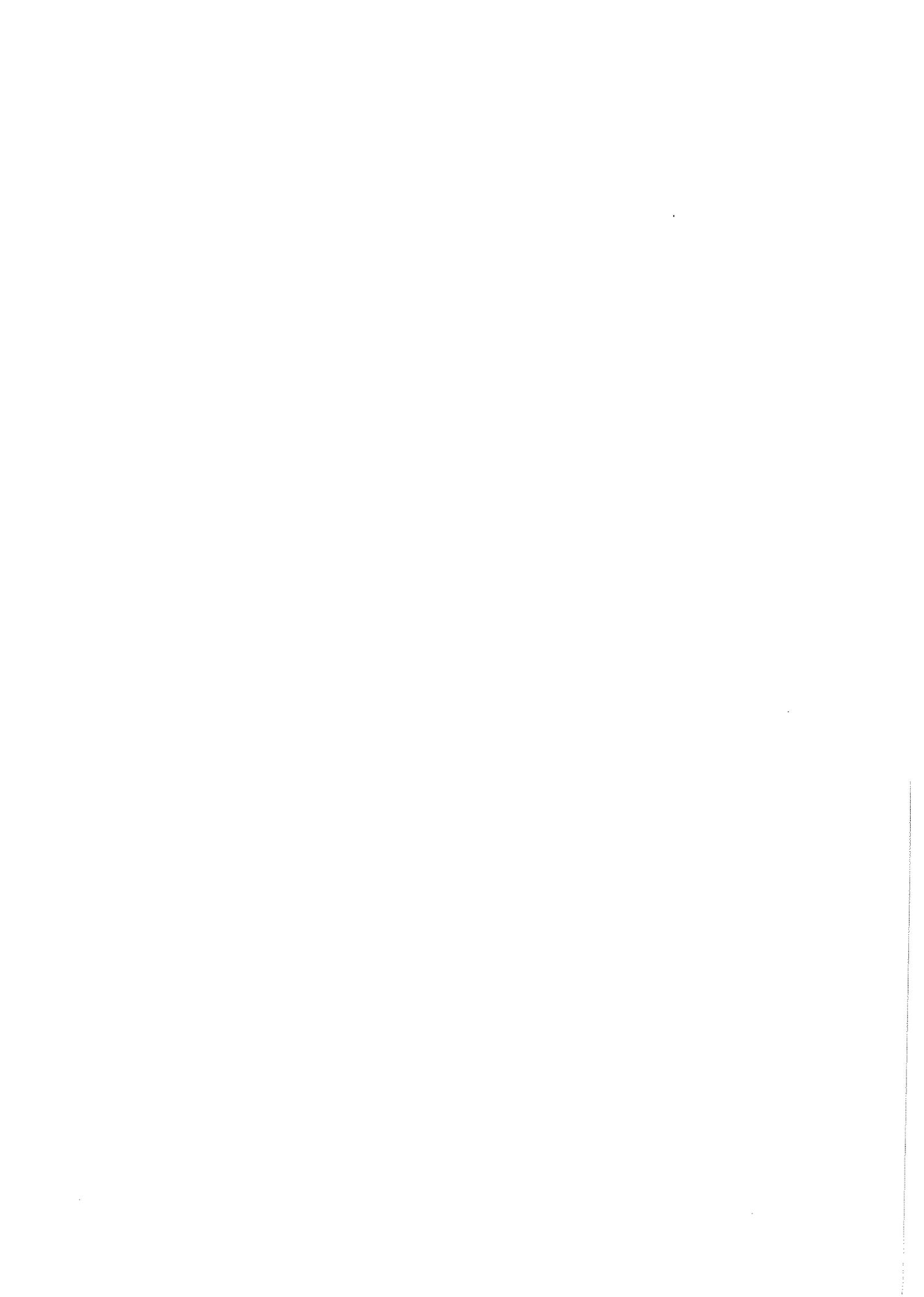
Lorsqu'on se trouve placé sur un point haut, (lieu panoramique), avec une telle concentration d'éoliennes, on ne verra plus que ces engins occupant tout le champ de vision.

- Dans notre vie quotidienne nous nous déplaçons pour travailler, faire les courses, aller chez le médecin et nous passons du temps libre à l'extérieur, dans le jardin, le verger et dans les champs. La présence de ces machines en mouvement, bruyantes à n'importe quel moment du jour ou de la nuit, constituerait une agression permanente et un facteur de stress portant atteinte à notre santé.
- La baisse de la valeur des maisons situées à proximité du projet, ce qui ne peut être contesté au vu du nombre important de personnes refusant de voir des éoliennes dans leur environnement.
- L'implantation d'éoliennes détruirait à jamais le potentiel économique.
- Les mesures de bridage prévues ne sont pas vérifiables par les riverains. Ce projet n'offre aucune garantie sur le respect des bridages et plus généralement de la valeur de cette étude qui est à rejeter.
- Le démantèlement des éoliennes insuffisamment provisionné et à une date inconnue.
- La santé : «Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé » «Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » Articles 1 et 2 de la Charte de l'environnement, votée en première lecture au Parlement en juin 2004, adoptée le 28 février 2005 et adossée à la Constitution française. Bruit, infrasons, insomnies, maux de tête, vertiges, acouphènes, hypertension, énervement et augmentation de la pression artérielle, constituent les symptômes dont peuvent être victimes les riverains des parcs éoliens.
- Autres facteurs perturbants : les ombres portées (effet stroboscopique), la pollution lumineuse, (flashs rouges, la nuit).
- Les éoliennes produisent de l'électricité de manière intermittente, en l'absence de vent, ce sont des centrales électriques thermiques ou nucléaires qui doivent prendre le relai, ce qui implique un investissement double, avec une augmentation du prix de l'électricité pour le consommateur du même ordre.
- Les courbes de production des parcs éoliens ne sont pas publiées, ce qui rend impossible d'étudier la pertinence de ces installations.
- Les conditions trop favorables de rachat de l'électricité éolienne ne sont pas justifiées. Les prix de marché sont suffisamment élevés pour assurer la rentabilité de telles installations.
- Il est immoral de proposer de l'argent aux propriétaires, agriculteurs, communes et communautés de communes contre l'installation d'éoliennes qui créent des nuisances et dévalorisent fortement les régions où elles sont implantées.
- Ces projets éoliens entraînent des conflits de voisinage, ils sont à la source d'injustices grandissantes entre les personnes qui encaissent de l'argent sans travailler et les autres qui doivent subir la dévalorisation de leur maison, subir les nuisances, devoir payer des frais de justice, perdre du temps à lutter contre l'imposture éolienne.
- Ces machines sont totalement importées, elles contribuent au déficit commercial de notre pays.

Pour toutes ces raisons, je vous prie Madame le Commissaire Enquêteur, de donner un avis défavorable à ce projet.

Recevez, Madame le Commissaire Enquêteur, ma profonde considération.

Signature : Marcel Puygrenier



Eoliennes et Santé

Vous êtes vous jamais demandé ce qu'est la santé ? l'effet stroboscopique ? le syndrome éolien ?

La santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social. »

C'est la définition qu'en donne Monsieur Patrice Tran-Ba-Huy dans son rapport à l'Académie Nationale de Médecine sur les nuisances sanitaires des éoliennes terrestres du 9 Mai 2017.

Il reconnaît, dans ce même rapport, que les nuisances sonores et visuelles des éoliennes sont de nature à affecter gravement le bien-être des riverains.

Comment sont-ils affectés ? Tout d'abord par le changement de paysage.

Le gigantisme des éoliennes est sans commune mesure avec les points les plus hauts, tels que clochers, donjons ou arbres dans le paysage habituel.

Les grands arbres jusque-là, protecteurs unanimement vénérés dans l'environnement familial, sont ravalés au rang de nabots ridiculement difformes aux pieds de ces élégantes géantes blanches et gracieusement tournoyantes...

Et puis, il y a la prolifération de ces machines qui finit par devenir carrément invivable car ressentie comme un envahissement, une perte de territoire.

Les individus se sentent menacés, écrasés, voire sacrifiés.

L'effet stroboscopique

C'est ce clignotement lumineux apprécié dans certaines boîtes de nuit, mais beaucoup moins dans le salon familial.

Il se produit de nuit avec le clignotement des feux de signalisation, et de jour, lorsque les pales des éoliennes, se trouvant entre le soleil et les fenêtres des maisons, occultent la lumière du soleil, le temps de leur passage.

Seule solution pour échapper à l'hypnotique clignotement lumineux : Fermer les volets. Si cela semble évident la nuit, de jour, l'humeur s'en trouve affectée à la longue. C'est tout de même frustrant de devoir se priver du soleil dans sa maison !

Le syndrome éolien

C'est un ensemble de symptômes imputables aux nuisances sonores des éoliennes : ce lancinant leitmotiv du monstrueux brassage de l'air. Il est aussi inévitable et éprouvant que le bruit de la goutte d'eau du robinet qui fuit. Il se produit de jour comme de nuit, sans échappatoire possible.

Le syndrome éolien se manifeste sous forme de céphalées même chez des personnes qui n'y sont pas sujettes, de nausées, de vertiges, parfois de vomissements... d'aggravation des migraines pour les migraineux, de grande fatigue sans raison apparente... de pression dans les oreilles comme lorsqu'on monte trop vite en altitude en montagne ou en avion.

Certains se découvrent des acouphènes, ce sifflement désagréable dans l'oreille qui ne vous quitte plus une fois installé... et pour lequel il n'existe aucun remède.

D'aucuns diront que ce n'est dû qu'à l'anxiété, à la contrariété causées par la présence des éoliennes et du changement dans la vie et les habitudes des riverains.

Le Docteur Augry de Guerville, dans le cadre d'une consultation pour l'implantation d'éoliennes en Xaintrie (Corrèze)



explique que « ce sont plutôt les interférences entre les ondes sonores habituelles de l'environnement des riverains et les basses fréquences des éoliennes » qui sont cause des manifestations négatives constituant le syndrome éolien.

Il y a eu, bien entendu, des études faites sur les nuisances sonores dans les études d'impact, et on vous dira que les seuils de tolérance sont respectés.

Mais il s'agit de tolérance mécanique de l'oreille aux bruits. La tolérance psychologique à ces mêmes bruits n'est même pas évoquée.

Quant aux infrasons, ils sont abordés dans le cadre des nuisances sonores.

Il en est dit qu'ils ne sont pas perceptibles par l'oreille et donc ne lui causent aucun dégât.

ertes, mais pour être inaudibles, les infrasons, en sont-ils inoffensifs ?

C'est comme si vous disiez que les UV n'ont aucun effet redoutable parce que votre œil ne les voit pas...

Le Docteur Mariana Alves Pereira (membre de l'Université de Lusofona (Portugal) diplômée en Physique, en génie biomédical et docteur en Sciences de l'Environnement), a passé 30 ans avec son équipe de chercheurs, à étudier les conséquences des sons à basses fréquences et infrasons sur les travailleurs d'un aéroport de son pays. (endroit propice à l'émission de ce type de nuisances avant l'invention des éoliennes industrielles).

Résultat de ses recherches : les travailleurs observés décèdent plus tôt que la moyenne d'âge de la population non soumise aux basses fréquences et infrasons. Les autopsies pratiquées ont révélé un épaississement anormal des parois des veines et des artères, même épaississement du péricarde et des alvéoles pulmonaires avec leur cortège de conséquences en forme d'infarctus ou d'embolies, sans compter le déclenchement d'épilepsie tardive ...

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il est à attendre que les personnes exposées longtemps aux nuisances sonores des éoliennes développent les mêmes pathologies que les ouvriers des tarmacs.

Et n'allez pas croire que la distance soit une protection contre les nuisances sonores des éoliennes !

Il est convenu de dire que les nuisances réduisent à partir d'un rayon de 12 km.

Cependant, si le sous-sol est caverneux, les sons et infrasons peuvent se propager à plus de 30 km.

Plus grave : dans le cas où la source du bruit est haute (une éolienne, par exemple) et se propage dans un environnement calme et silencieux (comme la campagne, la nuit), il se produit alors un phénomène de rebonds qui s'amplifie avec la distance.

Et là, on ne vous parle de l'effet que d'une seule éolienne. Combien y en a-t-il dans les parcs situés dans un rayon de 30 km autour de votre maison dont les effets se cumulent ?

Décidément, il ne faut pas croire ceux qui prétendent que la solution éolienne est une bonne solution en matière de transition énergétique. Elle nuit gravement à la santé, des humains et des animaux, ainsi qu'aux paysages et aux sols agricoles qui dans quelques dizaines d'années seront parsemés de pavés plus gros, plus compacts, plus indestructibles que les blockhaus de la seconde guerre mondiale.

M.H.

L'Eclaireur

Châteaubriant et sa région

ISSN 1160-4077

M 9922 - 1,50€

24, Grande Rue • BP 57 • 44142 Châteaubriant Cedex • Téléphone : 02 40 81 03 18 • Fax 02 40 81 25 08

eclaireur-chateaubriant@publihebdos.fr
actu.fr/l-eclaireur-de-chateaubriant

Vendredi 22 février 2019 - N° 3601 - 1,50€

CHIMÈNES POLYES INSERTS

LES JOURNÉES VOLCANIQUES

Jusqu'au 15 mars 2019

JUSQU'À 20% DE REMISE

Voir page 6

BOURGUILLEAU FRÈRES
16, place St Nicolas (place de l'église) - CHATEAUBRIANT
02 40 28 14 23 - www.chimenee-travaux-chateaubriant.fr

Vers un « scandale sanitaire » en Région de Nozay ?

Des éoliennes tueuses ?



Châteaubriant

Page 8

Food truck : les restaurateurs n'en veulent pas !



Châteaubriant

Page 9

Un nouvel aménagement contre les inondations

Coupe de France

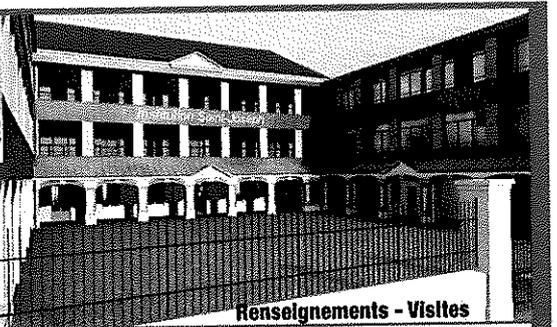
Page 33

Les handballeuses de l'ALC en quête d'exploit

INSTITUTION **ST-JOSEPH**
PORTES OUVERTES
COLLÈGE

SAMEDI 2 MARS 2019 de 10h à 16h

Toute la communauté éducative vous accueille



Renseignements - Visites

20, Boulevard Victor Hugo - CHATEAUBRIANT - Tél. 02 40 28 15 25 www.stjo-chateaubriant.fr

TÉMOIGNAGE D'AGRICULTEURS. Plus de 300 bêtes mortes depuis 2012 !

Un parc éolien de la région de Nozay semble à l'origine de multiples maux - certains très graves - chez les riverains, et d'une mortalité et infécondité anormales des animaux d'élevage. L'État vient de lancer une expertise poussée pour tenter d'y voir plus clair.

Cela fait plusieurs années que le parc éolien des Quatre seigneurs, construit en 2012 à cheval sur les communes de Nozay, Puceul, Abbaretz et Saffré, fait couler beaucoup d'encre et alimente la polémique.

Animaux d'élevage en surmortalité ou victimes de nombreux troubles du comportement, habitants également touchés par des maux de gravité diverse... Des problèmes mis sur le compte d'ondes produites par les aérogénérateurs, mais difficiles à relier scientifiquement parlant.

Les humains touchés aussi

En mai 2016, *L'Éclair* avait rencontré un couple d'agriculteurs de Puceul, Murielle et Didier Potiron, installé à quelques centaines de mètres du parc et particulièrement touché par divers maux depuis la réalisation des éoliennes : maux de tête, troubles du sommeil, sensation permanente de grande fatigue éprouvée sur leur exploitation, et disparaissant dès qu'ils s'en éloignent pour quelques jours...

Des problèmes intervenus après ceux rencontrés par leurs vaches laitières, devenues totalement réticentes à réintégrer les bâtiments de repos et de traite dès le coulage des fondations des éoliennes : « On a observé que les vaches effectuaient moins de passage au robot de traite. La qualité du lait était en baisse aussi. On a également constaté de gros problèmes de vêlage, chez des animaux stressés », relataient

les éleveurs en 2016.

Différentes études menées par des géobiologues ont conclu que ces maux étaient probablement provoqués essentiellement par des ondes électromagnétiques issues du câble en cuivre reliant, sous terre, les huit éoliennes entre elles.

Des ondes propagées de façon particulièrement intense par l'existence de failles dans le socle rocheux sous-jacent ; failles remplies d'eau le plus souvent, qui plus est. Problème : les preuves scientifiques concrètes manquent et l'expertise menée en 2015 par le GPSE (Groupe permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole), à la demande du gouvernement, n'avait « pas mis clairement en évidence de lien de cause à effet entre les éoliennes et ces problèmes de santé animale et humaine », soulignait Didier Potiron.

« Un trauma crânien à la suite de convulsions »

Trois ans plus tard, leur situation - et celle de nombreux autres riverains - s'est encore aggravée, sans qu'aucune solution n'ait encore été trouvée. Murielle Potiron, épileptique depuis 2006, explique : « Cela s'est sérieusement aggravé depuis la construction du parc. Depuis 2016, j'ai même



Didier Potiron avec l'une de ses vaches. Lorsqu'elles marchent, les bêtes donnent l'impression de souffrir à chaque patte posée sur le sol. Et le passage au robot de traite semble pour beaucoup synonyme d'inconfort. « Le bâtiment est construit sur un croisement de failles d'eau », explique l'éleveur. Depuis la construction des éoliennes, des courants électromagnétiques semblent parcourir ces failles et provoquer ce comportement inhabituel des animaux.

fait deux ou trois crises de convulsions particulièrement violentes, avec notamment un trauma crânien et une dent cassée suite à l'une d'elles... » Un nouveau traitement prescrit en 2018 semble avoir réduit le problème, mais la fatigue, les céphalées et l'inconfort ressentis sur leur lieu de travail, qui est aussi leur lieu de vie, est persistant.

Des comportements anormaux

Concernant leurs bêtes, les chiffres de mortalité sont étonnants : « On est passé d'une moyenne de 10-15 bêtes mortes par an entre 2010 et 2012 à une moyenne de 50 morts par an, toutes catégories confondues (vaches, veaux, génisses...) depuis 2012 ! », indique Didier Potiron.

Soit plus de 300 bêtes décédées depuis la mise en service du parc éolien !

Photos, vidéos et démonstrations sur place à l'appui, Didier et Murielle Potiron montrent des vaches au comportement totalement inhabituel : une démarche hésitante et tremblante, comme si elles redoutaient chaque contact avec le sol, sous lequel passent de très nombreuses failles d'eau. Des pattes anormalement gonflées, des yeux exorbités, un refus de se coucher dans certaines parties des stalles... « Regardez, elles préfèrent se coucher dans la m... plutôt que sur la paille, car à cet endroit, des failles souterraines doivent provoquer des courants électromagnétiques », montre Murielle Potiron.

Des bâtiments pourtant conformes

Les animaux rechignent aussi à boire l'eau de leurs abreuvoirs, sans doute pour les mêmes raisons. Les problèmes de vêlage sont toujours d'actualité aussi. Les éleveurs précisent aussi que plusieurs de leurs animaux de

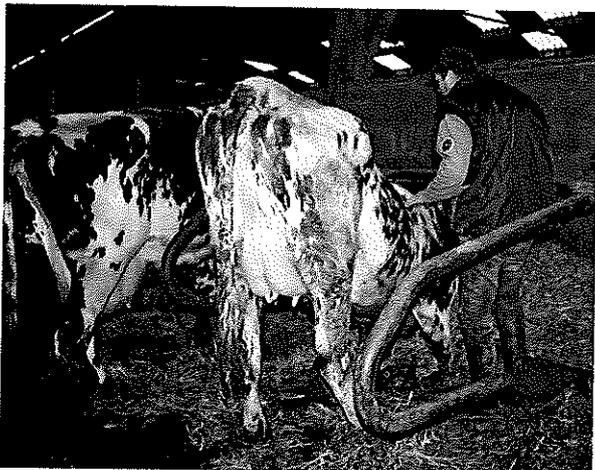
compagnie, chats et chiens, sont aussi victimes régulièrement de convulsions et de désorientation.

Les diverses études déjà menées sur place, aussi bien par des experts payés par les agriculteurs que par ceux de l'exploitant du parc éolien, ont permis de prouver que ces divers problèmes ne venaient ni de la nourriture, ni de la construction ou de l'équipement des bâtiments agricoles, ni d'un quelconque virus. Aucune anomalie n'a été relevée dans la façon de travailler des agriculteurs. Et d'ailleurs, une autre éleveuse riveraine du parc connaît exactement les mêmes soucis avec ses vaches (lire p.5).

« Pour la nouvelle expertise qui vient d'être démarrée, on nous a demandé de faire certifier à nouveau la conformité électrique de nos bâtiments. Ce qui a été fait. Tout est conforme », souligne Didier Potiron.

En effet, toujours suivis et soutenus de près par le député Yves Daniel, réélu en 2017 sous l'étiquette de la majorité gouvernementale (LREM), ils ont obtenu le lancement d'une nouvelle expertise, plus poussée, dirigée par les services de l'État (lire ci-contre). Ils espèrent obtenir enfin des réponses et des solutions d'ici le mois d'avril...

Cécile Rossin



À gauche : De nombreuses vaches, extrêmement stressées, refusent de quitter leurs logettes pour passer au robot de traite. À droite : Chez beaucoup aussi, l'éleveur constate « des pattes anormalement gonflées ».

en région de Nozay ?

En quoi consiste la nouvelle expertise ?

Pour la nouvelle expertise menée par la Préfecture, des appareils de mesure et des caméras ont été installés dans les bâtiments des deux exploitations agricoles concernées par ces problèmes : celle du couple Poliron à Puceul, et celle de Céline Bouvet-Niol, à Saffré. « Les appareils de mesure électrique ont été posés par le cabinet Cetim, payé par l'exploitant du parc éolien, explique Didier Poliron. Les caméras ont été installées par l'école vétérinaire Oniris, de Nantes, à la demande de la préfecture. Elles servent à enregistrer le comportement des animaux. »

À partir du 25 février, la société responsable des éoliennes doit procéder à « 14 trous dans le sol pour couper l'équipotentialité des éoliennes : c'est-à-dire le câble de mise à la terre ». Un câble qui pourrait être à l'origine de la plupart des maux provoqués chez les animaux et les humains. « Contrairement à la plupart des parcs éoliens, où le câble souterrain est blindé, là, il s'agit d'un câble de cuivre nu. Ce qui, avec la présence des failles remplies d'eau, pourrait ex-



À gauche, les appareils de mesure électrique installés dans les exploitations agricoles pour la nouvelle expertise, qui verra la mise hors tension du parc éolien ces prochains jours, afin d'observer si cela joue effectivement sur le comportement des animaux.

pliquer pourquoi l'électricité se propage autant », poursuit l'éleveur.

Le parc éolien va ainsi être mis hors tension durant quelques jours, pendant lesquels les appareils posés dans les bâtiments d'élevage enregistreront les mesures et les comportements des bêtes, pour constater s'il y a une différence ou non, par rapport à la période d'activité des éoliennes. Pour Didier Poliron, cela fait peu de doutes : « En février

2017, il y a eu une panne de 4 jours du parc. Nous avons d'ailleurs fait venir un huisier pour constater sa mise hors tension. Pendant cette courte période, le troupeau s'est enfin comporté de nouveau normalement. Cela a été constaté par les chiffres du robot de traite, analysés par un expert. Et nous-mêmes, on a retrouvé le sommeil ».

Après la mise hors tension totale du parc, « les éoliennes

seront rebranchées les unes après les autres pour voir l'impact sur le comportement des animaux ».

En parallèle, Oniris a aussi pour mission « d'effectuer des analyses bactériologiques de l'eau, du lisier et du sol là où passent les failles d'eau ». La présence de bactéries dites « magnétotactiques » pourrait en effet aussi expliquer de nombreux problèmes.

C.R.

TÉMOIGNAGE D'UNE AGRICULTRICE. « On a l'impression d'étouffer »

Céline Bouvet-Niol est l'autre agricultrice victime, comme le couple Poliron, de nombreux problèmes de santé, que ce soit chez son troupeau ou chez elle-même et son mari. « Depuis la construction du parc, mes animaux montrent des troubles du comportement : ils ne veulent plus boire dans les bacs et il arrive même qu'ils se battent dans la salle de traite ! », témoigne cette exploitante basée à Saffré.

Des experts ont aussi constaté que certains emplacements de silo à maïs s'échauffent anormalement : « Alors qu'il ne fait que 13-14 °C à l'extérieur, la

température interne monte jusqu'à 50 °C, parfois ! Cela altère les qualités nutritives du fourrage et ça pose problème à l'estomac des vaches aussi... », précise-t-elle.

« Mais ce qui m'inquiète le plus, c'est au niveau de la santé humaine. On est très nombreux à souffrir de troubles du sommeil. Mon mari se réveille souvent la nuit, avec l'impression d'étouffer. Il y a des enfants de 3-4 ans qui se plaignent de maux de tête et de ventre... On souffre aussi de troubles musculaires et d'une grande fatigue permanente ».

TÉMOIGNAGE D'UNE RIVERAINE.

« J'ai cru que j'allais mourir ! »

Les exploitants agricoles du secteur, particulièrement touchés, ne sont toutefois pas les seuls à se plaindre de maux déclarés depuis la construction du parc éolien des Quatre seigneurs. Nombreux sont les riverains qui se plaignent de « maux de tête et troubles du sommeil réguliers », ainsi que d'inflammations musculaires diverses.

Au lieu-dit Les Buffais, sur la commune de Saffré, Josette Hardy-Popotte, 65 ans, vit un véritable enfer « depuis que ces éoliennes se sont installées ». Comme le couple Poliron (lire page 4), les problèmes ont commencé dès la réalisation des fondations de ces structures.

« Je suis diabétique depuis plus de 30 ans. Mais cela ne m'a jamais empêché d'aller travailler ! », souligne cette ancienne aide-soignante d'un hôpital psychiatrique pour adultes. « Et qu'on ne vienne pas me dire que j'ai un comportement délirant. Je sais ce qu'est un comportement délirant, de par mon métier ! », précise-t-elle.

Chez elle, outre les troubles du sommeil, les symptômes se sont concentrés sur le système digestif. « Mon pan-

créas s'est complètement atrophié et les docteurs ne savent pas expliquer pourquoi. Tout à coup, je me suis mise à avoir des crises : je me vidais comme si j'allais mourir ! Je suis désormais un traitement lourd, mais j'ai encore des crises régulières malgré cela. J'aimerais partir d'ici, mais ma maison ne pourra jamais se vendre au prix qu'elle vaut normalement ! »

Elle pense participer aux tests de contrôle, comme tous les riverains y ont été invités par les services de l'État, au service des pathologies professionnelles et environnementales du CHU de Nantes. Mais elle se dit sceptique : « Si c'est pour nous traiter encore de délirant, ce n'est pas la peine... ».

Quoi qu'il en soit, et comme toutes les personnes interrogées, exploitants agricoles compris, elle assure : « Je ne suis en aucun cas opposée à l'éolien en général. Mais je pense qu'il faut absolument que des études de sols approfondies soient faites avant tout nouveau projet, pour éviter de reproduire la situation que l'on vit ici ».

C.R.

YVES DANIEL. « Les ondes des éoliennes interfèrent sur la santé des habitants »

Yves Daniel, député (La République en marche) de la sixième circonscription de Loire-Atlantique et agriculteur à la retraite, connaît particulièrement bien ce dossier. Il avait ainsi pris la parole à l'Assemblée nationale, le 7 octobre 2014, pour alerter sur la situation.

Le député avait interpellé Ségolène Royal, alors ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, sur les éventuelles nuisances environnementales et sanitaires des ondes émises par les éoliennes.

« La protection de l'environnement et de la santé publique est l'un des objectifs majeurs du projet de loi de transition énergétique pour une croissance verte. Or, il semblerait que, dans certains cas, les ondes émises par les éoliennes et véhiculées par le sol, notamment via les nappes phréatiques, interfèrent sur la santé des troupeaux des élevages agricoles et, plus grave encore, sur celle des habitants. »

Il avait ainsi évoqué le parc des Quatre seigneurs, dans la Région de Nozay. « Ainsi, dans ma circonscription, plusieurs agriculteurs installés à proximité d'un champ d'éoliennes perdent des bêtes, voient la



Yves Daniel, ici avec sa suppléante Séverine Le Noble.

production de lait de ces dernières diminuer et sont confrontés à des vèlages difficiles. Leur activité agricole s'en trouve fortement impactée : ils subissent des pertes importantes, tant au niveau financier qu'au niveau de leurs animaux, pertes qui ne sont pas prises en charge par les constructeurs de parcs éoliens, bien que la loi les y oblige. En outre, plusieurs habitants ont vu survenir diverses affections de santé depuis la mise en service de ce parc éolien. »

Ségolène Royal lui avait répondu. « Le Gouvernement est attentif à l'évaluation des risques nouveaux qui pour-

raient affecter la population. Les éoliennes et leurs câbles de raccordement peuvent être à l'origine d'ondes électromagnétiques à faible fréquence. Les valeurs mesurées à proximité des éoliennes sont largement inférieures à la limite réglementaire. On a demandé à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), en charge d'évaluer les risques sanitaires et environnementaux, une expertise sur les effets des champs magnétiques de basse fréquence sur la santé humaine et animale. »

Par ailleurs, le Groupement

permanent pour la sécurité électrique dans les élevages (GPSE) avait « été réactivé au cours du premier semestre 2014 afin de travailler à une meilleure concertation sur la question de la santé animale. Le GPSE pourrait utilement être mobilisé afin d'identifier et diagnostiquer les problèmes pathologiques des animaux d'élevage mentionnés, et aider à leur traitement. »

La question d'un éventuel impact des infrasons produits par les éoliennes avait aussi été soulevée. « Le Gouvernement a pris les mesures de précaution adaptées en imposant que les nouvelles éoliennes soient éloignées d'au moins 500 m de toute habitation. »

Contacté en ce mois de février 2019, Yves Daniel n'a pas voulu communiquer à nouveau sur ce sujet. « Je ne veux pas perturber les protocoles en cours sur le site. Je veux attendre la fin de l'expertise pour me prononcer. Il ne faut pas que cela gêne l'exploitant du parc, les agriculteurs concernés, les riverains, personne. Mais je me suis battu pour que l'on trouve les meilleures solutions possibles pour ce parc éolien. »

Gwendal le Priellec

Note de la rédaction

Pour ce dossier, *L'Éclairer* a aussi cherché à contacter Abo-Wind, le développeur du parc éolien, ainsi que la présidente de la Communauté de communes de Nozay, Claire Theveniau.

Malgré nos messages, ceux-ci n'ont pas répondu à notre requête avant bouclage de cette édition.

Sujet : [INTERNET] Dossier d'enquête publique incomplet?
De : Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com>
Date : 14/09/2019 21:44
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame Marie-Antoinette GARCIA
Commissaire Enquêteur
13, A rue de la Mairie
17510 Les Eduts

pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Objet : Enquête publique, projet éolien « PARC EOLIEN DE LA VALLEE » commune les Eduts

Madame le Commissaire Enquêteur,

Dans le dossier en téléchargement à la préfecture de la Charente Maritime, j'ai constaté le samedi 14 septembre à 21 h 34, que les pièces suivantes manquaient:

- 4.3. Volet acoustique
- 4.4. Volet paysager et patrimoine
- 4.5. Volet milieux naturels
- 4.6. Evaluation des incidences sur le site Natura 2000.

Je vous prie de bien vouloir le vérifier et de prendre les décisions qui s'imposent.

Recevez, Madame le Commissaire Enquêteur, ma profonde considération.

Marcel Puygrenier

Pièce-jointe : lettre

— Pièces jointes :

Lettre pièces manquantes au dossier.pdf

30 octets

Marcel Puygrenier
4, lieu dit Bachellerie
16420 Saulgond

Saulgond, le 14 septembre 2019

Madame Marie-Antoinette GARCIA
Commissaire Enquêteur
13, A rue de la Mairie
17510 Les Eduts

pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Objet : Enquête publique, projet éolien « PARC EOLIEN DE LA VALLEE » commune les Eduts

Madame le Commissaire Enquêteur,

Dans le dossier en téléchargement à la préfecture de la Charente Maritime, j'ai constaté le samedi 14 septembre à 21 h 34, que les pièces suivantes manquaient:

- 4.3. Volet acoustique
- 4.4. Volet paysager et patrimoine
- 4.5. Volet milieux naturels
- 4.6. Evaluation des incidences sur le site Natura 2000.

Je vous prie de bien vouloir le vérifier et de prendre les décisions qui s'imposent.

Recevez, Madame le Commissaire Enquêteur, ma profonde considération.

Marcel Puygrenier



Sujet : Re: [INTERNET] Dossier d'enquête publique incomplet?
De : BEGUE Marie-Christine PREF 17-DCAT <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>
Date : 19/09/2019 15:33
Pour : Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com>
Copie à : marie-antoinette.garcia@sfr.fr

Bonjour Monsieur,

Je vous remercie de cette remarque et vous fais part que cette situation est régularisée.

Cordialement
Mme BEGUE



Marie-Christine BEGUE

Fonction : Enquêtes publiques

Direction de la Coordination
Et de l'Appui Territoriale

38 rue Réaumur CS 70000
17017 LAROCHELLE Cedex 01

☎ ligne directe : 05.46.2744.87
☎ standard : 05.46.27.43.00 - serveur vocal : 05.46.27.43.43



Agissons pour préserver l'environnement

N'imprimer que si nécessaire



marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Dossier d'enquête publique incomplet?
De : Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com>
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Date : 14/09/2019 21:44

Madame Marie-Antoinette GARCIA

Commissaire Enquêteur

13, A rue de la Mairie

17510 Les Eduts

pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Objet : Enquête publique, projet éolien « PARC EOLIEN DE LA VALLEE » commune les Eduts

Madame le Commissaire Enquêteur,

Dans le dossier en téléchargement à la préfecture de la Charente Maritime, j'ai constaté le samedi 14 septembre à 21 h 34, que les pièces suivantes manquaient:

- 4.3. Volet acoustique
- 4.4. Volet paysager et patrimoine
- 4.5. Volet milieux naturels
- 4.6. Evaluation des incidences sur le site Natura 2000.

Je vous prie de bien vouloir le vérifier et de prendre les décisions qui s'imposent.

Recevez, Madame le Commissaire Enquêteur, ma profonde considération.

Marcel Puygrenier

Pièce-jointe : lettre

Sujet : [INTERNET] Éolienne à Saintonge Romane
De : Jean Pierre KOLLHOFF <jpgkollhoff@gmail.com>
Date : 15/09/2019 09:44
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Halte au scandale financier des éoliennes. Cette soit disant énergie verte qui remplit les poches des promoteurs et de certains hommes politiques et c'est le bon peuple qui paye sur sa facture d'électricité les générosités des politiques.

Jean Pierre KOLLHOFF
n° 9 lieu dit Vron
86510 BRUX



Sujet : [INTERNET] Projet éolien les Eduts
De : jackyarmelle <jackyarmelle@orange.fr>
Date : 15/09/2019 12:40
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Lettre jointe pour:

Mairie des Eduts,

Madame GARCIA Commissaire Enquêteur,

Bonjour,

Je vous transmets ce courrier afin de vous faire part de mon désaccord avec ce projet,

Nous souhaitons simplement que les pro-éoliens, qui n'ont aucune connaissance du fonctionnement d'une éolienne

mais aveuglés par le **FRIC**, attrapent le **syndrome de l'éolienne** pour les décennies à venir vu la proximité avec le village.

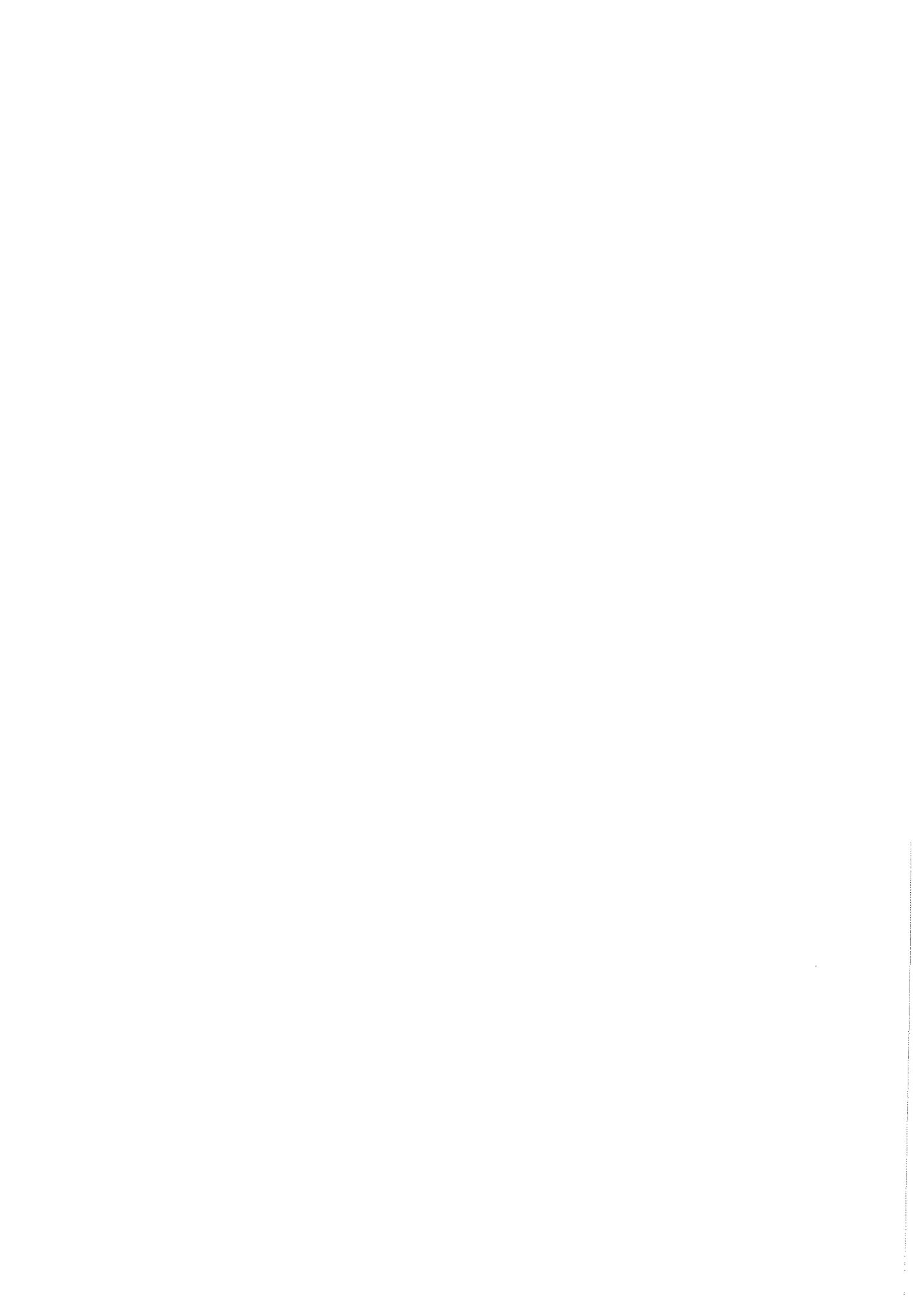
Cordialement

A.BOUYER - Gibourne

— Pièces jointes : —

POURQUOI des eoliennes.doc

30 octets



POURQUOI S'OPPOSER AUX PROJETS EOLIENS

Actuellement nous avons trop d'électricité, pourquoi ces promoteurs imposent-ils à EDF le rachat de l'électricité produite par l'éolien à un prix exorbitant que nous finançons dans notre facture d'électricité par la taxe CSPE qui va continuer d'augmenter si les projets se multiplient.

Les espaces NATURA 2000, dans lesquels se développent certaines espèces d'oiseau (canepetière – outarde etc...) qui actuellement sont en voie de disparition, ne sont plus protégés.

La santé : de nombreux chercheurs internationaux, ont édité des rapports sur les dangers des infrasons émis par les éoliennes en fonctionnement ainsi que les effets stroboscopiques la nuit et le bruit des pales perturbent le sommeil. Il est regrettable que ces rapports ne sortent pas des archives.

Diminution de 30% des valeurs immobilières reconnue par les notaires, dans nos campagnes nos maisons seront invendables.

Saccage de nos paysages pour des éoliennes qui ne tournent que 20% du temps, pas du tout écologiques et qui doivent être soutenues par des centrales thermiques.

Que le gouvernement arrête de financer tous ces projets éoliens dénoncés par la cour des comptes.

Armelle BOUYER



Sujet : [INTERNET] Projet éolien les EDUTS
De : jackyarmelle <jackyarmelle@orange.fr>
Date : 15/09/2019 12:54
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Lettre jointe pour:

Mairie des EDUTS,

Madame GARCIA Commissaire Enquêteur

Bonjour,

Je vous transmets ce courrier afin de vous faire part de mon désaccord avec ce projet, qui n'est fait que pour des intérêts financiers

soutenu par le gouvernement et les écolo-bobos des grandes villes (loin de notre monde) et n'apportera que très très peu de ressources énergétiques mais beaucoup de perturbations.

Nous espérons que ce projet sera rejeté car :

- en lisant les **remarques de la MRAE**, les études d'impacts sont loins d'être satisfaisantes (sonores, avifone , etc...) et ce n'est pas après la construction de ce projet qu'il faudra faire des études ou brider ces machines qui produiront encore moins.
- aucun raccordement de prévu ce qui est un minimum pour utiliser ce peu d'énergie produite , c'est vraiment le comble

Néanmoins s'il se réalise, nous serons très attristés pour les gens qui le combattent et qui vont souffrir de ces perturbations mais en revanche souhaitons aux autres personnes (aveuglés par l'argent) d'attraper le **syndrome de l'éolienne** pour les décennies à venir vu la proximité avec le village.

Cordialement

J.BOUYER - Gibourne

(Membre du collectif J.Flessingue & les autres)

(Membre du CA STOP EOLIEN 17)

(Adhérent à La FED)

— Pièces jointes : _____

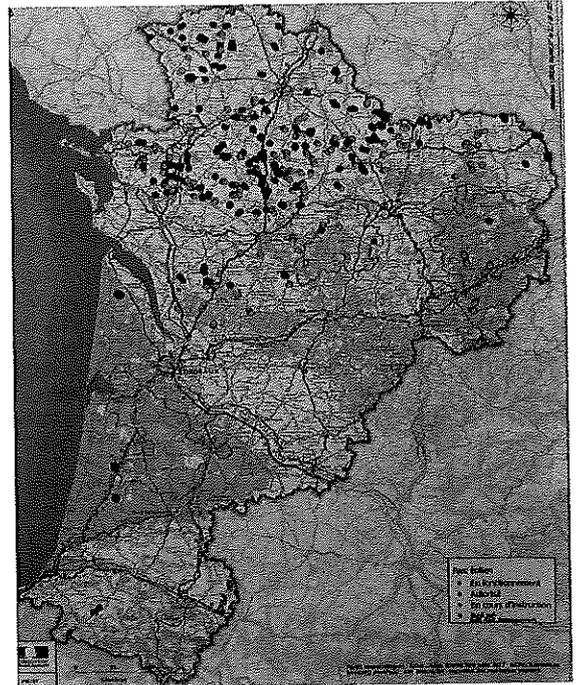
UN EOLIENNE quoi est-ce.doc

30 octets

UN EOLIENNE c'est QUOI ?

Un moulin qui :

- ✚ Ne tourne que 1 heure sur 4 (23%) donc une éolienne de 3.4MW installée ne produira que 0.8MW (il faut le dire)
- ✚ Défigure le paysage (150m voire plus de 200m en bout de pale)
- ✚ Fait du bruit (pales passant devant le mat) provoquant des troubles du sommeil des riverains et produit des infrasons inaudibles par les humains mais impacte sur la santé (reconnu par l'ARS)
- ✚ Détruit les oiseaux et chauves-souris qui impoient
- ✚ Dévalorise le mobilier si placé proche d'un parc & majore de 20% actuellement notre facture d'électricité (CSPE) avec hausse probable à l'avenir.
- ✚ Perturbe les ondes hertziennes (pas de réseau si le parc situé entre l'antenne émettrice et votre maison – parabole nécessaire).
- ✚ Va faire chuter le tourisme du département (premier en France actuellement) d'où l'inquiétude du conseil général qui a créé un Observatoire de l'éolien sur la Charente Maritime car 400 éoliennes prévues (voir carte Nouvelle Aquitaine ci-contre) et vous pouvez voir où elles se situent. (MERCI Ségo).
- ✚ Impact sur la vie politique locale
 - Intimidation (voire plus) des élus par les promoteurs (aménagement d'espaces publics, participe réfection de mairie, sponsorise spectacle de Jazz, etc...).
 - Prises illégales d'intérêts. De nombreuses plaintes déposées contre des élus qui favorisent l'implantation d'éoliennes sur leurs propres terres.
- ✚ N'est pas du tout écologique
 - Pales non recyclables (les allemands les envoient en Afrique)
 - Des terres rares, utilisées dans le rotor, extraites en Chine (seul au monde) polluent les rizières pour leur traitement (co²).
 - lors du non fonctionnement (3/4 du temps), mise en marche de centrales à gaz (CO²) pour compenser.
 - Cerise sur le gâteau, en fin de vie le bloc de béton armé restera en terre et si une association de protection de l'environnement attaque, le propriétaire aura à sa charge l'enlèvement (250000€ mini, cas actuellement aux Etats Unis).



CONCLUSION:

Inutile car en surproduction énergétique en France et coute très cher à EDF (acheté 80€/Kwh et revendu 40à 45€/Kwh) qui ferait mieux de consacrer ces sommes pour sécuriser les centrales nucléaires dont j'ai participé à leur fabrication dans ma carrière ainsi que pour faire des recherches pour implanter de nouvelles centrales sans déchets radioactifs (américains et chinois y travaillent). *Qui serait volontaire pour acheter un produit à un prix imposé et le vendre à moitié prix?*
Rappel: rendement 80% pour une centrale contre 23% pour une éolienne et citons en exemple : Pour remplacer un réacteur de Civaux, il faudrait 1660 éoliennes de 3MW installés --> (cherchez l'erreur)

N'apporte AUCUN emploi pour certains parcs excepté le béton du socle. (Les éoliennes de Saint Pierre de Juillers : AUCUNE entreprise française y compris la sécurité. – Futures éoliennes Les touches de périgny et Bagnizeau/La brousse : 16 éoliennes fabriquées Danemark et montage allemand).

Laisseront à nos enfants des paysages saccagés alors que d'autres énergies renouvelables et adaptées à notre région existent.

- ✚ La méthanisation issue de l'agriculture.
- ✚ Le solaire disponible (existe déjà : 23ha à Fontenet, 17ha à St Léger, et bien d'autres ...) et sera encore plus rentable lors de la mise au point des volants d'inertie pour stocker l'énergie pendant quelques heures avant de la restituer.
- ✚ La géothermie eau chaude disponible dans les eaux souterraines
- ✚ L'utilisation des rivières avec des hydroliennes ou de la marée (existe depuis longtemps sur la Rance en Côte d'Armor)
- ✚ La biomasse, etc....



Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur projet de parc éolien sur la commune de Les Eduts
De : Michel BRONCARD <michel.broncard1731@orange.fr>
Date : 16/09/2019 11:09
Pour : Enquête Publique 17 Pref. <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A l'attention de Madame M-A Garcia.

Madame le commissaire enquêteur,

Pourquoi je suis contre le projet de Les Eduts

Une production électrique intermittente et aléatoire.

Le premier but de l'éolien industriel est de produire de l'électricité. Lorsqu'il n'y a pas de vent, ces machines ne fonctionnent pas. C'est particulièrement grave quand les pics de consommation se produisent en plein été lorsqu'il fait très chaud et en plein hiver lorsqu'il fait très froid. C'est au moment où la population a le plus grand besoin d'électricité que l'éolien très intermittent et aléatoire ne fonctionne pas. En revanche lorsqu'il y a trop de vent, il faut parfois arrêter les éoliennes. Lorsque les éoliennes fonctionnent, c'est souvent au moment où les besoins sont moindres, ce qui pose des problèmes de saturation du réseau et de connexion à E.D.F.

Une technique archaïque qui handicape les véritables perspectives énergétiques.

Nous vivons une époque extraordinaire de recherche et de mutation de la production d'électricité et d'énergie.

Les vrais vecteurs de production d'énergie du futur sont le solaire même si le photovoltaïque, l'hydrogène, les mers et les océans, les bio-carburants de la

3^{ème} génération, la biomasse et la méthanisation au plan local et les économies d'énergie.

Comparativement, l'éolien, même avec des machines de 150/180 m de haut apparaît comme une technique rétrograde voire archaïque.

font En revanche toutes les ressources financières qui se déversent dans l'éolien

de les défaut à ces techniques du futur ce qui handicape la recherche qui permettrait
promouvoir.

Les risques pour la santé du fait de machines trop proches :

Un projet de parc éolien industriel présente des risques pour la santé (bruit, infrasons, syndrome de l'éolien). Or l'Académie de Médecine recommande depuis plus de dix ans une distance minimum entre les habitations et les éoliennes (Confirmé par un rapport récent). Malgré cette réglementation, alors que la hauteur des mâts passe à 150/180 mètres et promet d'être supérieure dans un avenir proche, la réglementation française est restée la même et n'impose qu'une distance minimum de 500 mètres, bien que le principe de précaution figure dans la Constitution.

Pollution atmosphérique

En cas d'absence de vent, il faudra recourir à d'autres énergies fossiles (exemple charbon et lignite en Allemagne, gaz en Espagne) et par conséquent de la pollution.

Une pollution visuelle obsédante :

La pollution visuelle (200 mètres de haut), les effets stroboscopiques des pâles qui tournent devant le soleil, les lumières clignotantes de jour et de nuit sont les situations décrites par les riverains de l'éolien.

Un patrimoine dégradé :

L'implantation d'éoliennes industrielles ne peut que porter atteinte au très riche patrimoine architectural, culturel et paysager de la Charente Maritime, qu'il s'agisse de sites ou monuments inscrits ou classés ou tout simplement du simple patrimoine local très abondant dans notre région.

Urbanisme :

Outre le fait que la construction d'éoliennes est incompatible avec bon nombre de P.L.U. ou de cartes communales déjà adoptées, ce serait un frein pour les constructions neuves. Dans une commune, qui voudrait construire à proximité d'une ou de plusieurs éoliennes ? Comme ce sont essentiellement les jeunes qui construisent de nouvelles maisons, cela rejaillirait sur la démographie, dans un département très rural, où la population est déjà vieillissante.

Une menace pour le tourisme :

La Charente Maritime est une terre de tourisme. C'est sa première activité économique. C'est particulièrement vrai dans le cas de notre département qui compte de nombreux

gites et chambres d'hôtes.

Quoique prétendent les promoteurs l'implantation et, dans le futur, la prolifération de parcs éoliens qui sont des sites industriels ne pourront que porter un coup sévère à l'attrait touristique de la région. Peu de gens ont envie de passer des vacances à proximité d'éoliennes industrielles.

Des perspectives problématiques pour l'emploi :

Les éoliennes terrestres étant principalement fabriquées à l'étranger, peu d'emplois seront créés sauf pour la maintenance (télésurveillance), et ce ne seront pas des emplois locaux (excepté peut être en sous-traitance au moment de l'installation).

La baisse de la valeur de l'immobilier :

La présence d'éoliennes à proximité d'une habitation entraînerait une dépréciation significative de l'immobilier, voire des maisons invendables. Qui voudra acheter une habitation proche des éoliennes ? Nous avons déjà observé des cas de désistement du fait du projet qui nous préoccupe.

La division du tissu social :

Avant même le commencement et la moindre réalisation, dans toutes les communes où existe un projet d'implantation d'éoliennes, on assiste à la division des populations entre les partisans et les opposants parfois au sein de la même famille.

Le propriétaire d'une maison qui ne veut pas d'éolienne et souhaite vivre tranquille peut se voir imposer un parc éolien à 500 mètres sans pouvoir s'y opposer parce qu'un voisin aura signé une promesse de bail sans égard pour lui.

Une affaire purement financière de subventions et de retours juteux sur investissements pour les promoteurs et les investisseurs :

Les opérateurs bénéficient du tarif de rachat très avantageux de 82 cts le KWh et autres avantages fiscaux. Cela devient une pure affaire financière subie par le consommateur qui payent la C.S.P.E. via leur facture d'électricité D'autre part, E.D.F a déjà annoncé qu'il faudrait financer de nouvelles lignes de transport et que les tarifs seraient augmentés. Bien que condamné par le Conseil d'Etat et la Cour Européenne de justice, ce tarif a de nouveau été adopté par décret (et à nouveau contesté par des fédérations nationales d'associations). Il fait aujourd'hui l'objet de recours contentieux auprès de l'Etat de la part de particuliers

qui accusent celui-ci de leur imposer une taxe de manière illégale.

Les seuls vrais bénéficiaires de l'éolien industriel sont les promoteurs, souvent étrangers, et les investisseurs qui bénéficient de juteux retours sur investissement.

Des baux emphytéotiques qui peuvent présenter des dangers pour les propriétaires :

Des sociétés nouvellement créées de petite taille, filiales de grands groupes promettent des montants de locations très élevés aux propriétaires des terrains concernés pour qui il y a un effet d'aubaine dans le cadre de baux qui peuvent aller jusqu'à 40 ans .

Or ces sociétés peuvent changer de propriétaire. Les éoliennes peuvent également se vendre. Le démantèlement des éoliennes tous les 15 à 20 ans incombera aux propriétaires en cas de défaillance de ces sociétés.

Des avantages fiscaux illusoire pour les collectivités ? :

De la même manière, les promoteurs font miroiter de réelles rentrées fiscales aux collectivités locales (I.F.E.R., Contribution Economique Territoriale) tout en oubliant de préciser que si l'immobilier chute, c'est un manque à gagner pour le département (T.P.F.) , si une maison n'est plus occupée, c'est la Taxe d'Habitation pour la commune ou la Communauté de Communes qui fera défaut et s'il n'y a plus de nouvelles constructions, c'est non seulement la Taxe d'Habitation mais également le Foncier Bâti qui ne rentreront plus dans les caisses des collectivités locales.

Scandales financiers et prises illégales d'intérêts, un fait national avéré :

Il faut rappeler tous les scandales financiers liés à l'éolien et dénoncés depuis longtemps par les fédérations d'associations et les prises illégales d'intérêts, qui donnent lieu à de lourdes condamnations au point d'émouvoir l'Agence Française Anticorruption (AFA)

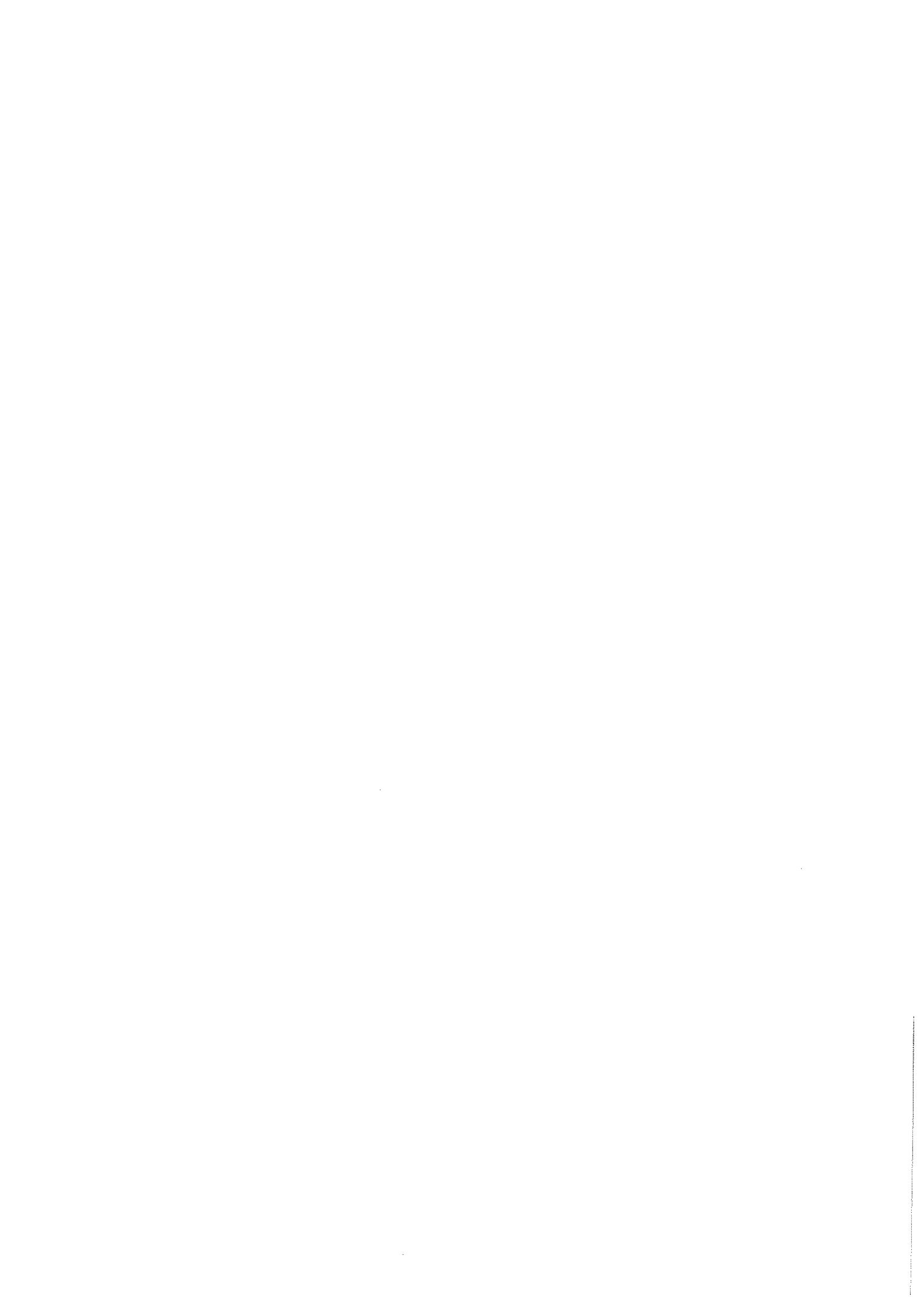
Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis défavorable contre ce projet de parc éolien.

Michel Broncard

19 rue des 4 vents

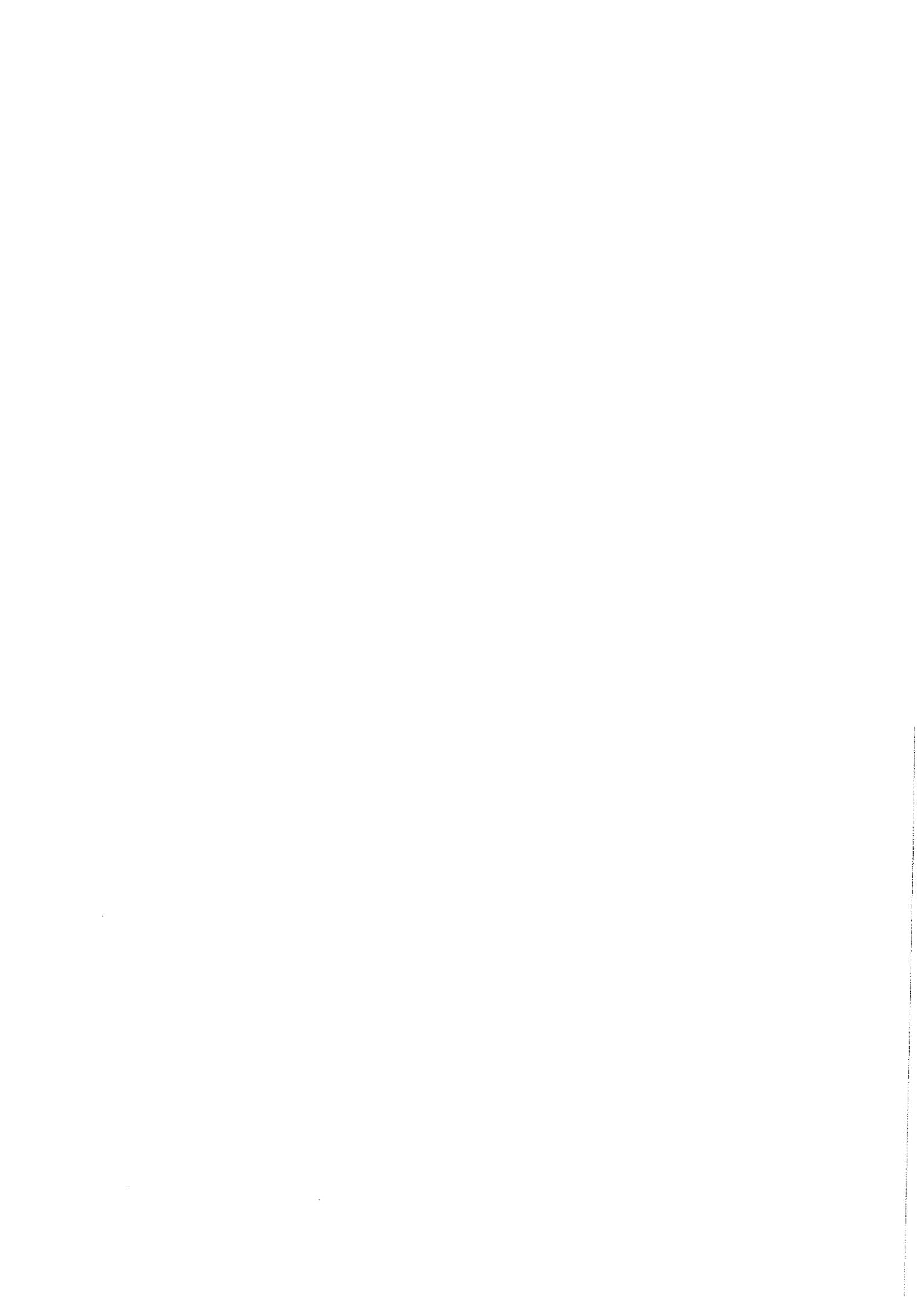
Simoussais

17700 St Pierre d'Amilly



Sujet : [INTERNET] éoliennes
De : "Jacques Bachelier" <jacques.bachelier86260@gmail.com>
Date : 16/09/2019 11:10
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Je suis absolument contre ce projet imbécile à tous égards et ne peux manquer de penser que le devoir de notre préfet est de le refuser. Je l'en remercie à l'avance.jb



Sujet : [INTERNET] Eoliennes en Charente maritime
De : "gauthier@delevingne.be" <gauthier@delevingne.be>
Date : 16/09/2019 18:49
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur,

En tant que belge habitant en Charente maritime je suis stupéfait de la quantité d'éolienne envisagées. Outre l'inconfort et la destruction du paysage de votre belle région, je m'insurge contre le fait de concevoir une production INTERMITANTE d'électricité qui vous forcera à construire des centrales au gaz en plus des nucléaires.

Constatez l'impasse allemande qui compense avec des centrales au charbon !!!

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Gauthier de le Vingne
Chemin de la Piffeterie
Bussac sur Charente.

